

PROJET DE LOI

adopté

le 13 décembre 1994

N° 44
S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de la décision du Conseil de l'Union européenne relative au système des ressources propres des Communautés européennes, adoptée à Luxembourg le 31 octobre 1994.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 119 et 125 (1994-1995).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la décision du Conseil de l'Union européenne relative au système des ressources propres des Communautés européennes, adoptée à Luxembourg le 31 octobre 1994, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1994.

Le Président,

Signé : René MONORY.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 119 (1994-1995), Sénat.